

4 juillet 2011



COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DU CLUB DE PARIS

Le [rapport annuel du Club de Paris 2010](#) est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

En 2010, le Club de Paris a poursuivi ses efforts en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) en fournissant des allègements de dette en temps opportun à chaque étape de l'initiative PPTÉ. Cinq pays ont bénéficié d'un traitement de stock de dette par le Club de Paris pour rétablir la soutenabilité de leur dette après avoir atteint la dernière étape de l'initiative PPTÉ.

Après le ralentissement économique mondial en 2008-2009, le Club de Paris a continué à suivre de près l'évolution de la situation économique dans les pays débiteurs. En effet, alors que l'économie mondiale se redresse lentement, les risques demeurent élevés et certains pays sont confrontés à des difficultés de dette souveraine. C'est dans ce contexte que le Club de Paris a démontré son engagement dans la recherche de solutions coordonnées aux crises de dettes.

Au-delà de son activité de traitement de la dette, le Club de Paris a promu les pratiques les plus adaptées en matière de financement soutenable des pays émergents et en développement. À cet égard, un dialogue constructif a été établi entre le Club de Paris et des créanciers privés et des créanciers publics non-membres du Club de Paris.

Notes de contexte :

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit à Paris avec les pays débiteurs afin de négocier avec eux un réaménagement de leurs dettes.

2. Les membres du Club de Paris sont les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, décidé en 2008, montre l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2010 du Club de Paris comprend les trois chapitres principaux suivants :

- un chapitre sur l'activité du Club de Paris en matière de traitement de dette en 2010,
- un chapitre sur l'impact du traitement de la dette en Club de Paris sur la situation des pays en développement,
- un chapitre sur les sujets généraux discutés dans le cadre du Club de Paris, principalement des sujets liés à l'actualité en matière d'endettement international.

A ces trois grandes parties s'ajoutent des annexes détaillées, en particulier sur la présentation, le fonctionnement et les principes du Club de Paris.